

Procès-verbal de la session régulière du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Sept-Rivières, tenue le seizième jour du mois d'août de l'an deux mille onze à seize heures trente (16-08-2011 à 16 h 30), au 106 rue Napoléon, bureau 400 à Sept-Îles, salle du Conseil de la MRC de Sept-Rivières.

PRÉSENTS les conseillers de comté :

Monsieur Serge Lévesque, préfet suppléant et maire de la Ville de Sept-Îles
Monsieur Jean Masse, conseiller, Ville de Sept-Iles
Madame Henriette Lapierre, conseillère, Ville de Port-Cartier

PUBLIC : 0

JOURNALISTES : 1

Monsieur Alain Lapierre agit comme directeur général et secrétaire trésorier.

OUVERTURE DE LA SESSION

Le préfet suppléant, monsieur Serge Lévesque, constate qu'il y a quorum et procède à l'ouverture de la session régulière à 16 h 30.

2011-08-145 Adoption de l'ordre du jour de la session régulière du 16 août 2011

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté, monsieur Jean Masse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte l'ordre du jour de la session régulière du 16 août 2011 tel que présenté".

2011-08-146 Adoption du procès-verbal de la session régulière du 19 juillet 2011

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Henriette Lapierre,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

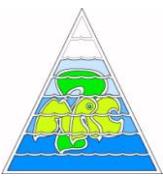
"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte le procès-verbal de la session régulière du 19 juillet 2011 tel que présenté".

CORRESPONDANCE

- A) Programme de péréquation MAMROT
- B) Programme Réno-Village 2011-2012
- C) Accusé réception pour le Projet de règlement 2011-P03 (MAMROT)
- D) Attestation de performance Ici on recycle – Niveau 3
- E) Subvention Programme d'aide aux MRC – Schéma de couverture de risques

2011-08-147 Approbation des comptes à payer de la MRC de Sept-Rivières au 8 août 2011

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté, monsieur Jean Masse,



ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières accepte la liste des comptes à payer de la MRC de Sept-Rivières au 8 août 2011, au montant de 242 095,30 \$".

(Voir annexe "A")

Je, soussigné, Alain Lapierre, secrétaire trésorier de la MRC de Sept-Rivières, certifie que la MRC de Sept-Rivières dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles ces dépenses sont projetées.

Signé

Alain Lapierre, secrétaire trésorier

2011-08-148

Approbation des comptes à payer du TNO Lac-Walker au 8 août 2011

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Henriette Lapierre,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières accepte la liste des comptes à payer de la municipalité TNO Lac-Walker au 8 août 2011 au montant de 42 767,83 \$".

(Voir Annexe "B").

Je, soussigné, Alain Lapierre, secrétaire trésorier de la MRC de Sept-Rivières, certifie que la MRC de Sept-Rivières dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles ces dépenses sont projetées.

Signé

Alain Lapierre, secrétaire trésorier

2011-08-149

Entériner l'octroi d'un contrat d'acquisition de la solution en gestion documentaire SyGED Web et du module Gestion du conseil

ATTENDU QUE la gestion documentaire est devenue un enjeu prioritaire pour la MRC de Sept-Rivières;

ATTENDU La nécessité d'intégrer la gestion de documents électronique au bonne pratique de la MRC;

ATTENDU L'offre de service reçu de la firme PG solutions daté du le 7 juillet 2011;

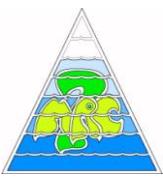
ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières utilise déjà d'autres logiciels de la firme PG solutions ;

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté, monsieur Jean Masse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières entérine l'octroi d'un contrat à l'entreprise « PG Solutions » pour l'acquisition et l'implantation de la solution en gestion documentaire SyGED Web pour un montant de 7 965\$, taxes applicables et frais de déplacements et de séjours en sus;



QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières procède aussi à l'acquisition et l'implantation du module « Gestion du conseil » pour un montant de 5 620\$, taxes applicables et frais de déplacements et de séjours en sus ;

QUE les sommes soient prises à même le poste budgétaire «projets spéciaux »."
(Voir Annexe "C").

2011-08-150

Subvention à tourisme Duplessis; enquête auprès des usagers de la traverse Matane-Côte-Nord

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Henriette Lapierre,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières verse une subvention maximal de 7 050\$ \$ à Tourisme Duplessis comme participation à la réalisation d'une enquête auprès des usagers de la traverse Matane/Côte-Nord";

QUE les sommes soient prises à même le poste budgétaire «projets spéciaux »."
(Voir Annexe "D").

2011-08-151

Aide financière annuelle au Comité de la station récréotouristique Gallix inc.

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières a reconnu, par le règlement 04-2006, la Station de ski Gallix en tant qu'équipement à caractère supralocal;

ATTENDU QUE depuis juin 2010, l'aide annuelle reliée aux dépenses d'opération est déterminée et versée directement par la MRC de Sept-Rivières;

ATTENDU QUE ladite aide financière est répartie selon une quote-part entre les villes de Sept-Îles et de Port-Cartier calculée au prorata de leur population telle qu'établie annuellement par décret du gouvernement;

ATTENDU QU'IL est de l'intention de la MRC d'établir une aide financière annuelle pour les dépenses en immobilisation;

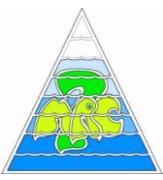
EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté, monsieur Jean Masse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières confirme une subvention de 280 000 \$ reliée aux dépenses d'opération annuelle du Comité de la station récréotouristique de Gallix inc. pour l'exercice financier de la station, de juillet 2011 à juin 2012;

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières octroie une subvention de 30 000 \$ à même le budget de la MRC, pour les dépenses en immobilisation de l'année d'opération 2011-2012 de la station".
(Voir Annexe "E").



2011-08-152 Aide financière au Comité de la station récréotouristique Gallix inc.

ATTENDU LA demande de subvention de la station récréotouristique Gallix, concernant la possibilité de procéder à une étude afin d'évaluer l'ensemble du système d'enneigement;

ATTENDU QUE cette aide pourrait permettre d'avoir un plan d'action afin d'améliorer l'efficacité de l'enneigement et ainsi possiblement réduire les frais d'opération;

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Henriette Lapierre,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières verse une subvention maximale de 5 000 \$ à la Station récréotouristique Gallix afin de réaliser une étude sur le système d'enneigement de la station;

QUE les sommes soient prises à même le poste budgétaire «station de ski Gallix »".
(Voir Annexe "F").

2011-08-153 Acceptation du dépôt des rapports de l'inspectrice régionale en date du 11 août 2011

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté, monsieur Jean Masse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières accepte le dépôt des rapports de l'inspectrice régionale en date du 11 août 2011".
(Voir Annexe "G")

2011-08-154 Conformité au schéma d'aménagement concernant le règlement N° 2011-211 amendant le règlement de zonage N° 2007-103 de la Ville de Sept-Iles

ATTENDU QUE le Conseil de la Ville de Sept-Îles désire amender son règlement de zonage N° 2007-103;

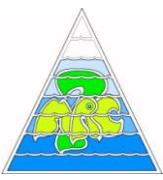
ATTENDU QUE le règlement N° 2011-211 amendant le règlement de zonage N° 2007-103 a été adopté conformément à la Loi par le Conseil de la Ville de Sept-Îles;

ATTENDU QUE selon les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (art. 137.2 et suivants) le conseil d'une MRC doit attester de la conformité d'une modification au règlement de zonage face aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Henriette Lapierre,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :



"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières est d'avis que le règlement N° 2011-211 de la Ville de Sept-Îles est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières et aux dispositions du document complémentaire;

QUE soit annexée à la présente résolution l'analyse de la conformité au schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières concernant ledit règlement".

2011-08-155

Conformité au schéma d'aménagement concernant le règlement N° 2011-212 amendant le règlement de zonage N° 2007-103 de la Ville de Sept-Iles

ATTENDU QUE le Conseil de la Ville de Sept-Îles désire amender son règlement de zonage N° 2007-103;

ATTENDU QUE le règlement N° 2011-212 amendant le règlement de zonage N° 2007-103 a été adopté conformément à la Loi par le Conseil de la Ville de Sept-Îles;

ATTENDU QUE selon les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (art. 137.2 et suivants) le conseil d'une MRC doit attester de la conformité d'une modification au règlement de zonage face aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Henriette Lapierre,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières est d'avis que le règlement N° 2011-212 de la Ville de Sept-Îles est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières et aux dispositions du document complémentaire;

QUE soit annexée à la présente résolution l'analyse de la conformité au schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières concernant ledit règlement".

2011-08-156

Conformité au schéma d'aménagement concernant le règlement N° 2011-213 amendant le règlement de zonage N° 2007-103 de la Ville de Sept-Iles

ATTENDU QUE le Conseil de la Ville de Sept-Îles désire amender son règlement de zonage N° 2007-103;

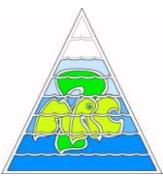
ATTENDU QUE le règlement N° 2011-213 amendant le règlement de zonage N° 2007-103 a été adopté conformément à la Loi par le Conseil de la Ville de Sept-Îles;

ATTENDU QUE selon les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (art. 137.2 et suivants) le conseil d'une MRC doit attester de la conformité d'une modification au règlement de zonage face aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Henriette Lapierre,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :



"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières est d'avis que le règlement N° 2011-213 de la Ville de Sept-Îles est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières et aux dispositions du document complémentaire;

QUE soit annexée à la présente résolution l'analyse de la conformité au schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières concernant ledit règlement".

2011-08-157

Conformité au schéma d'aménagement concernant le règlement N° 2011-214 amendant le règlement de zonage N° 2007-103 de la Ville de Sept-Îles

ATTENDU QUE le Conseil de la Ville de Sept-Îles désire amender son règlement de zonage N° 2007-103;

ATTENDU QUE le règlement N° 2011-214 amendant le règlement de zonage N° 2007-103 a été adopté conformément à la Loi par le Conseil de la Ville de Sept-Îles;

ATTENDU QUE selon les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (art. 137.2 et suivants) le conseil d'une MRC doit attester de la conformité d'une modification au règlement de zonage face aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Henriette Lapierre,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières est d'avis que le règlement N° 2011-214 de la Ville de Sept-Îles est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières et aux dispositions du document complémentaire;

QUE soit annexée à la présente résolution l'analyse de la conformité au schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières concernant ledit règlement".

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

2011-08-158

Levée de la session

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Henriette Lapierre;

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE la session régulière du 16 août 2011 soit et est levée à 16 h 44."

Signé

Serge Lévesque
Préfet suppléant et maire
Ville de Sept-Îles

Signé

Alain Lapierre
Directeur général et secrétaire trésorier